

## LA QUESTION DOMANIALE AU CTR DU 16 FEVRIER

Lors du CTR du 16 février 2016, le projet de décret instituant la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) en lieu et place du service France Domaine a été soumis à l'avis des représentants des personnels avant d'être soumis au Conseil d'Etat.

En lui même, ce texte ne vise que la transformation du service central de France Domaine (en tant que bureau de la DG) en Direction de Centrale à l'image de la DLF (Direction Législation Fiscale). Il n'y avait donc à ce stade aucune réponse concrète aux questions que se posent les agents de France Domaine actuellement en poste dans les services déconcentrés ou à la DNID. Un groupe de travail est envisagé et pourrait se tenir mi avril.

**Pour Solidaires Finances Publiques, il reste de nombreuses interrogations :**

- **Comment s'articulera le pilotage de la Politique Immobilière de l'Etat (PIE), renforcé nationalement par la DIE mais renforcé régionalement autour des Responsables de la Politique Immobilière de l'Etat (RPIE) sous les ordres des Préfets de région ? Quelle sera la portée du "renforcement" régional autour des RPIE et sous les ordres du Préfet, dont personne n'imagine qu'il ne se fasse pas au détriment des effectifs des départements ?**
- **Quid du niveau départemental et des relations avec les préfets ?**
- **Quel sera le positionnement concret des agents des Domaines, récemment éclatés par la décision inique de la DGFIP de "faire les poches des évaluateurs" ?**
- **Que restera-t-il concrètement dans chaque Direction en effectifs d'évaluation des baux (1), d'évaluations pour les collectivités (dont le Ministre Eckert préconise le « resserrement »), de la gestion, des loyers budgétaires (jugés « inefficaces »), de la PIE, ... ?**

*(1) Mme Morin Directrice de France Domaine se félicite que la mission soit "internalisée", puisque France Domaine a acheté la formation. Elle ajoute que le recours à des intervenants privés sera marginal, mais une centaine d'évaluateurs seulement seront formés pour être des référents "supra-départementaux"*

**Pour Solidaires, il n'est pas envisageable que la création de la DIE censée renforcer les Domaines à la DGFIP (et avec des missions nouvelles comme celle de la renégociation des baux) se fasse sans clarifier la position administrative, l'indemnitaire, les droits et garanties de tous les agents dans les départements.**

**La DG doit cesser d'inventer des usines à gaz pour répondre aux attentes des agents et faire droit à leurs revendications !**

**Bercy doit être très clair sur les moyens, et sur les garanties des périmètres départementaux. Solidaires Finances Publiques n'a jamais joué sur les peurs, ni entretenu de rumeurs stériles, mais la tendance lourde de toute la DGFIP à "supra-départementaliser" la plupart des missions sous prétexte de "professionnalisation" et de "taille critique" constitue une réelle menace pour les agents des Domaines.**

**Pour Solidaires Finances Publiques, il est impératif que tous les contentieux soient réglés positivement pour que la mission domaniale puisse repartir sur des bases saines.**

**La Direction Générale doit apporter rapidement des réponses claires et précises à tous les agents et à chacun d'entre eux !**